



N° 5 - Octobre 2012  
C.R.T.E. Bretagne



# LETTRE DU TOURISME EQUESTRE EN BRETAGNE

Cette lettre est en téléchargement sur notre site : [equibreizh.com](http://equibreizh.com)

## L'EDITO DU PRESIDENT :

Dans l'éditorial de la précédente Lettre, je faisais état de l'étude que **Gaëlle MAZE**, stagiaire au CRTE, était en train de réaliser.

Cette étude est maintenant finalisée et elle a fait l'objet d'un rapport que vous trouverez sur le site du CRTE Bretagne ([www.equibreizh.com](http://www.equibreizh.com)) à la page « L'Offre Professionnelle en TE ».

Prenez-en connaissance et n'hésitez pas à nous communiquer vos observations. Je remercie chaleureusement ceux d'entre vous qui ont accueilli **Gaëlle**, ainsi que ceux qui ont répondu à son enquête.

D'autre part, notre envie de prendre part au Salon du Cheval de PARIS reste à l'étude. Nous sommes en attente de financement du Conseil Régional.

Amicalement,

Jean-Luc CRESPEL



## NEWS DES COMMISSIONS

### COMMUNICATION :

Les cavaliers peuvent circuler librement sur les chemins de halage qui sont la propriété de la Région Bretagne.



Depuis 2008, le Conseil Régional de Bretagne est propriétaire d'une grande partie des voies navigables, et des infrastructures qui leur sont liées, en Bretagne ; la partie de GUERLEDAN à CHATEAULIN non navigable reste la propriété de l'Etat.

Pour tenir compte du transfert de propriété Etat vers Régions, et vers d'autres collectivités territoriales, le décret du 6 Février 1932 a été modifié le 16 Décembre 2008 ainsi :

*"Nul ne peut circuler sur les digues et chemins de halage des canaux, des dérivations, des rigoles et des réservoirs, non plus que sur les chemins de halages et d'exploitation construits le long des cours d'eau domaniaux appartenant à l'Etat, s'il n'est porteur d'une autorisation écrite délivrée par l'autorité gestionnaire du domaine."*

**A noter** : la Région n'a pas de pouvoir de police, cet article devient la seule référence réglementaire. Il n'y a a priori aucun règlement opposable.

**COMITE REGIONAL DE TOURISME EQUESTRE BRETAGNE**  
5 bis rue Waldeck Rousseau - BP 307- 56103 LORIENT CEDEX  
☎ 02.97.84.44.03 - Fax 02.97.84.89.33 - email : [cheval@equibreizh.com](mailto:cheval@equibreizh.com)



## NEWS DES COMMISSIONS (suite)

### COMMUNICATION :

#### Randonnée et Voie Publique :

Dans la lettre n°16 du 23 avril 2012, la FFE informe sur les nouvelles formalités (autorisation, déclaration) pour l'organisation d'événements sur la voie publique. Pour la randonnée équestre il convient de retenir :

Les manifestations soumises à déclaration : Les manifestations sportives, qui se déroulent dans le respect du code de la route et qui n'imposent à leurs participants qu'un ou plusieurs points de rassemblement ou de contrôle, ne sont pas soumises à une demande d'autorisation. Il peut s'agir par exemple d'un rallye équestre.

Si les manifestations non concernées par le chronométrage prévoient la circulation groupée, en un point déterminé de la voie publique, de plus de 25 chevaux, elles doivent alors faire l'objet d'une déclaration auprès de l'administration. Les randonnées/balades encadrées par un enseignant dans le cadre des activités d'un établissement équestre ne sont pas concernées par ces dispositions.

La déclaration (formulaire CERFA 13447\*02) doit être déposée à la préfecture par l'organisateur au plus tard un mois avant la date de l'évènement.

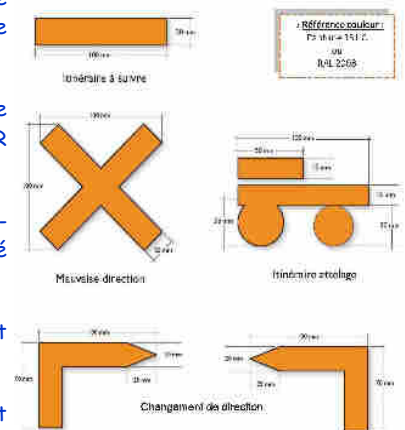
Attention : l'organisation de ces manifestations sans déclaration ou autorisation ou sans respecter les indications précisées dans ces formalités est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros.

(plus d'info sur le site du CRTEB : <http://crte-bretagne.ffe.com—rubrique informations>)

### INFRASTRUCTURE par Jackie BRUNET : Le balisage fédéral

L'utilisation des marques de balisage officielles est soumise à l'autorisation de la FFE qui en est propriétaire. Pour être autorisé à baliser un itinéraire avec les marques de la Fédération Française d'Équitation, (à savoir un code à peu près identique à celui de la Fédération Française de Randonnée Pédestre sauf de couleur orange), il faut :

- tracer sur une carte un circuit adapté à la pratique de l'équitation d'extérieur, avec un minimum de routes goudronnées et ne présentant pas de danger pour les utilisateurs.
- Vérifier la nature juridique publique de chaque portion. Si le tracé emprunte une voie privée, une convention de passage devra être signée avec le propriétaire, le CDTE et le maire concerné.
- Présenter ce circuit à chaque commune traversée, afin que le maire le fasse inscrire pour la pratique de l'équitation, après délibération du conseil municipal, au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).
- Une fois enregistré au PDIPR par le Conseil général, il sera protégé dans sa continuité et sa qualité. Théoriquement, un chemin public ne peut être vendu ou modifié sans qu'une solution de substitution ne soit proposée.
- Des variantes peuvent être prévues pour la circulation des attelages et feront l'objet d'un balisage spécifique aux carrefours de bifurcation.
- Le CDTE intéressé par l'utilisation des marques de balisage officielles doit demander à la FFE de lui fournir un dossier balisage.
- Le dossier complet, avec les conventions signées ainsi que les tracés définitifs et la description des itinéraires à baliser, sera ensuite envoyé à la FFE - CNTE qui, après étude, délivrera une attestation d'autorisation d'utilisation de la marque de balisage, accompagnée d'une lettre de mission type que le comité devra adresser aux baliseurs qui procéderont au balisage.
- Le CDTE ou CRTE concerné missionnera un baliseur diplômé et à jour de sa licence pour poser, dans les règles, les marques officielles du balisage fédéral.
- Celui-ci recevra donc une lettre de mission officielle (qu'il devra garder sur lui lors des actions de balisage) ainsi que le tracé précis de l'itinéraire. Il sera tenu responsable de la fiabilité du balisage. Un tracé dangereux, un balisage insuffisant ou un chemin mal entretenu engage en effet la responsabilité du porteur de projet.
- Le balisage, ne donnant que peu d'informations à son utilisateur, doit se compléter d'un support de communication écrit, informatique ou GPS : Points de départ et d'arrivée, longueur du circuit, accessibilité aux attelages, etc....





## NEWS DES CDTE

### CDTE 22 : UN EVENEMENT LE DIMANCHE 14 AVRIL 2013



Réservez dès à présent votre Dimanche 14 Avril 2013.

En effet, le Conseil Général des Côtes d'Armor souhaite, après 5 années d'importants travaux, réaliser l'inauguration de la « Rigole d'Hilvern », une voie verte sablée, ouverte aux cavaliers et aux meneurs.

Une grande fête se prépare avec tous les utilisateurs

Les marcheurs, cyclistes et cavaliers sont invités à converger vers LE QUILLIO, au nord de SAINT CARADEC, carrefour avec la voie transversale V 6 passant par CARHAIX (29), LOUDEAC (22) et SAINT MEEN LE GRAND (35).

Le dernier tronçon morbihannais de la Rigole, entre HEMONSTOIR et SAINT GONNERY a également été entièrement ouvert permettant ainsi de rejoindre directement le canal de NANTES à BREST.



#### Un peu d'histoire :

La rigole d'Hilvern a été creusée de 1828 à 1838, afin d'alimenter en eau une portion haute du canal de NANTES à BREST. Elle fut en effet prévue pour y apporter un tiers de mètre cube d'eau par seconde. Cette rigole courait jadis sur une pente régulière de 0,3 millimètres par mètre, et ce, sur une distance de 63 kilomètres, alors que BOSMELEAC et HILVERN ne sont distants que d'une vingtaine de kilomètres à vol d'oiseau !

Aujourd'hui, la rigole n'a plus cette fonction hydraulique, l'alimentation en eau se fait désormais par une station de pompage sur le Blavet. Aujourd'hui, ses méandres qui serpentent le long de la vallée de l'Oust font tout le charme de ce cours d'eau artificiel, cet ouvrage d'art insolite aujourd'hui « à sec ». Bordée de chaque côté par une allée d'arbres aux essences multiples, la rigole d'Hilvern possède un chemin de halage réhabilité en voie verte (V8) passant tantôt à droite, tantôt à gauche. Chatoyante sous les couleurs d'automne, rafraîchissante sous le soleil d'été... La rigole d'Hilvern est facilement accessible pour des balades, petites ou longues en VTT, à pied et à cheval. Sites à ne pas manquer : la boucle de Trogardé à MERLEAC, le site du Ponteur au QUILLIO, la tranchée de Pestuan à SAINT CARADEC et la butte d'Hirgouët à

### CDTE 29 : Finistours 2012

La commune de SCAER, située au pied des Montagnes Noires, a accueilli le Finistours pour cette 20ème édition, pendant 4 jours, sur un site boisé et préservé à deux pas du bourg. Le Dimanche matin, un défilé costumé avec tous les participants a eu lieu dans les rues de SCAER. En tête le "badag SCAER" : ces très jeunes musiciens ont ouvert le défilé et fait descendre les gens dans les rues... merci à eux... Des itinéraires "attelages" ont été proposés le Samedi et le Dimanche. Une bonne fréquentation cette année encore et surtout une très, très bonne ambiance !!!!

L'équipe du CDTE29 remercie ses bénévoles (Claire et Olivier, Loïc, et les autres...) pour cette organisation sans faille et leur bonne humeur qui a permis à cette édition d'être un réel succès.

#### Retour-Finistours 2012

La randonnée du "retour-Finistours" aura lieu les 27 et 28 Octobre, avec une randonnée de 35 km le Samedi et une randonnée de 19 km le Dimanche. Repas pris en commun le Samedi soir, pour ceux qui le veulent. Ouvert à tous : cavaliers, meneurs, Vttistes (même aux cavaliers n'ayant pas participé au Finistours). Nous vous attendons nombreux ! - Contact : 06.62.25.62.94





## CDTE 35 :

### Trans Ile et Vilaine 2012 :

L'édition 2012 a permis de découvrir de très beaux circuits équestres, suggérés et balisés en grande partie par l'Association de Tourisme Équestre du pays de Vitré (ATEPV) ; une journée spéciale « attelage » a permis l'accueil du public handicapé. Ce projet a été développé grâce au travail réalisé en coopération avec l'association Equidicap, affiliée au CDE 35. Les sites de Val d'Izé et Mézières sur Couesnon ont permis un accueil confortable et convivial des chevaux et cavaliers.

La prochaine édition de la Trans Ile et Vilaine devrait permettre au plus grand nombre de s'inscrire sur plusieurs jours, puisqu'elle comprendra deux jours fériés : rendez-vous du 08 au 12 mai 2013 ! Le site et les conditions restent à définir; vous pouvez contacter l'AACIV pour rejoindre les équipes travaillant sur ce grand projet.  
(AACIV : <http://www.aaciv.com/>)



### Equibreizh 2012 :

Le Fort St Père a accueilli l'édition 2012 de la Fête de l'Equibreizh les 9 et 10 Juin ; 90 personnes - cavaliers, meneurs et accompagnateurs - ont répondu à l'invitation de l'AACIV et du CDTE35. Ils ont profité du confort et du charme de l'étape au Fort, ainsi que de la qualité des pistes équestres de la Côte d'Emeraude et de la vallée de la Rance. Les animations - danse Country le Samedi soir, et le Gala des « Crinières de Beurre Salé » le Dimanche après-midi - ont ajouté à la convivialité de la rencontre, qui s'est déroulée sous une météo malheureusement moins chaleureuse !



## CDTE 56 :

### TansMorbihannaise Equestre 2012 :

Pour sa 5<sup>ème</sup> édition, la Trans 56 a fait le plein. Ce sont 110 cavaliers et 12 attelages qui se sont lancés depuis SULNIAC, commune située sur les hauteurs dominant le Golfe du Morbihan, vers la presqu'île de Rhuys.

Tous ont été agréablement surpris par la quantité et la qualité des chemins de la presqu'île. Après un passage devant le château des Ducs de Bretagne à SUSCINIO, la randonnée s'est terminée par la plage du Kerver à SAINT GILDAS DE RHUYS où un public nombreux était venu voir passer les randonneurs. Cette année, le militantisme pour le multi-usage des itinéraires de randonnée s'est étendu à la randonnée nautique puisque l'un des participants a découvert la presqu'île de Rhuys en canoë, rejoignant le bivouac chaque soir où l'attendait sa compagne cavalière.

L'an prochain, le week-end de l'ascension verra la 6<sup>ème</sup> Trans 56 mener les cavaliers et meneurs dans la belle région de LA GACILLY.



### Nouveau tracé Equibreizh

Les nouveaux chemins créés en 2011 par la commune de THEIX rendent possible le franchissement sécurisé de la voie express NANTES-BREST en empruntant un passage situé en-dessous. Cela permet de relier les communes de SULNIAC et SURZUR, et par de la même la presqu'île de Rhuys à MALESTROIT en supprimant les 10 km de route qui étaient jusqu'alors le passage obligé.

Le balisage sera fait au printemps 2013 et des panneaux seront installés par le Conseil Général du Morbihan signalant l'obligation de rester au pas sur cette commune.